

loir bien jeter les yeux sur mon ouvrage, c'est le moyen de l'épurer entièrement et au sortir de vos mains il n'y a critique ni censure qu'il doive craindre. Je voulais différer à vous l'envoyer et j'avais prié M. Pinsson, mon ancien ami, de vous en dire les raisons, mais j'ai fait réflexion que l'honneur que M. l'abbé de Beaufort et vous, mon Révérend Père, me faites, ne vaut aucun délai; je me suis donc résolu de confier aux soins de la Providence la seule copie que j'aie, car je ne compte pour rien mon brouillon que je ne saurais plus maintenant déchiffrer. Si j'avais eu quelqu'un qui sût écrire j'en aurais fait faire une seconde copie, mais comment rencontrer cela dans une solitude comme la nôtre. J'ose vous supplier de mettre ces cahiers entre les mains de quelque copiste fidèle et dont vous soyez sûr afin qu'il en tire une copie telle que vous la lui ordonnerez et M. Pinsson le paiera et retirera une des deux copies. Je vous envoie donc, mon Révérend Père, à peu près le quart du livre, M. Pajot grand audiencier de France et mon intime ami auquel je l'ai adressé vous le doit remettre dès qu'il l'aura reçu. Je ne veux vous prévenir ni en bien, ni en mal envers mon ouvrage : vous en jugerez et je vous promets une entière docilité, une docilité de novice.

Je me trouve dans un petit embarras à l'égard d'une traduction de Salvien que j'avais mise dès l'année dernière entre les mains des libraires. On s'est laissé prévenir par le P. Bonna de l'Oratoire qui en a donné une depuis peu. Cela fait quelque peine à M. l'abbé Bignon qui ne peut se résoudre à faire donner un privilège. Mais je vous prie d'en vouloir dire un mot dans l'occasion à M. l'abbé Bignon. Comme c'est mon premier ouvrage, cela pourrait me faire tort dans la suite si on lui refusait un privilège : cela pourrait porter coup à mes autres ouvrages. Je laisse cela à votre charitable discernement et je suis, etc.